

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 25/06/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 1 ^{er} juillet à 19h30
DATE D'AFFICHAGE 25/06/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
DATE DE PUBLICATION 12 JUL. 2024	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Perrier, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoint.
NOMBRE DE MEMBRES	Mmes Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Deloget, Fouchet, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 19	Mme Lanfranc De Panthou a donné pouvoir à Mme Brioul Mme Héroult a donné pouvoir à M. Le Bourgeois
VOTANTS : 25	M. Monsimier a donné pouvoir à Mme Donatin M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Le Rétif a donné pouvoir à Mme Roux M. Grelier a donné pouvoir à Mme Letourneur Mmes Grenèche, Mme Quesnel
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Courteille

OBJET : TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Monsieur Gué, maire-adjoint délégué à la politique éducative, explique que la Commission qui s'est réunie le 11 juin 2024 propose de nouveaux tarifs périscolaires pour la rentrée 2024.

Les données prises en compte dans les travaux préparatoires ont été les suivantes :

- Augmentation du coût de la vie, indice contrat restauration : 3,05% (mai 2024 source Insee)
- Augmentation du coût de revient de la pause méridienne (tout compris, pas uniquement les repas, mais aussi les animateurs, les énergies...) : de 7,59€ à 8.28€ par enfant par jour, donc +9% d'augmentation (repas et énergie).

La proposition de la Commission est d'appliquer une augmentation de 4%, modulée selon les services.

CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE - PAUSE MERIDIENNE :

M. Gué rappelle le dispositif de l'Etat en faveur de la tarification sociale des cantines (TSCS) pour les repas au tarif inférieur ou égal à 1€, qui fixe l'aide aux communes à 3€/repas dans la limite des QF inférieur ou égal à 1000. Cela permet de proposer une baisse des tarifs pour les familles tant que le dispositif s'applique.

TARIFS PAUSE MERIDIENNE (repas + temps animation)

Quotient familial	VERSONNAIS + ulis				HORS-VERSON	
	2023-2024	2024-2025	aide ETAT Cantine Solid.	tarif hors aide Etat *	2023-2024	2024-2025
Inférieur à 321	0,94 €	0,94 €	3,00 €	1,11 €	5,63 €	5,86 €
Entre 321 et 620	0,96 €	0,96 €	3,00 €	2,64 €	5,69 €	5,92 €
Entre 621 et 820	0,98 €	0,98 €	3,00 €	3,82 €	6,38 €	6,64 €
Entre 821 et 1000	1,00 €	1,00 €	3,00 €	4,25 €	6,46 €	6,72 €
Entre 1001 et 1800	4,67 €	4,87 €			6,56 €	6,82 €
Supérieur à 1800	4,98 €	5,24 €			6,99 €	7,27 €
Repas exceptionnel	7,25 €	7,54 €			7,25 €	7,54 €
Repas adulte	6,30 €	6,55 €			6,99 €	7,27 €
TARIFS PAI	0,50 €	0,50 €			0,50 €	0,50 €

* Le « tarif hors aide Etat » correspond au tarif qui aurait été appliqué sans les aides de l'Etat perçues au titre du dispositif de tarification sociale dans les cantines scolaires.

Considérant la proposition de tarifs pour la restauration scolaire des écoles Victor Hugo et Françoise Dolto à partir du 1^{er} septembre 2024,

Considérant l'avis de la commission politique éducative en date du 11 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer les tarifs de restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024, selon le tableau et les modalités présentés ci-dessus.
- D'appliquer aux fratries dont un enfant est en classe ULIS les mêmes tarifs que pour les enfants résidant à Verson.
- Que le tarif appliqué sera celui de la tranche la plus élevée en cas de non communication à la mairie des documents nécessaires pour le calcul du quotient familial et qu'il ne pourra pas y avoir de réduction rétroactive en cas de communication tardive de ces documents.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

La Maire,

Nathalie DONATIN

